

Zeitschrift: Bulletin de la Société suisse de Numismatique
Herausgeber: Société Suisse de Numismatique
Band: 3 (1884)
Heft: 8-9

Artikel: Collectionneurs, garde à vous! : Faussaires
Autor: Rochat, Ludolph
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-170611>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 31.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Der angebl. Jeton der Schneiderzunft in Basel.

In n° 7 des *Bulletin* veröffentlicht Herr Dr C.-F. Trachsel einen Jeton von 1593. Durch wirklich scharfsinnige Combinationen gelangt der gelehrte Herr Verfasser dazu, den Jeton der Schneider Innung in Basel, welche auf der « Schneiderinsel » daselbst ihre Herberge gehabt hätte, zuzutheilen.

Es hat aber in Basel eine « Schneiderinsel » nie gegeben, wohl aber giebt es eine « Schusterinsel, » welche Benennung hingegen aus unserm Jahrhundert stammt, früher würde sie Kälberinsel genannt. Dieselbe kommt also hier ausser Betracht.

Der Jeton ist entschieden nicht baslerisch, scheint mir auch nicht schweizerisch, sondern eher, soviel man nach der Abbildung urtheilen kann, deutschen Ursprungs zu sein.

Könnte die Inschrift des Jeton nicht auch « Schnid Stuben in Sel. (letzteres als abgekürzten Ortsnamen, gelesen werden?)

Basel.

ALB. SATTLER.

Collectionneurs, garde à vous !

FAUSSAIRES !

La Gazette numismatique de Côme, habilement gérée par le Dr Solon Ambrosoli, vient de publier un petit article fort intéressant intitulé : *Raccoglitori all'erta!* et signé *Otho*. Nous le traduisons comme avertissement aux amateurs.

« A mesure que les monnaies rares augmentent de prix, l'art des falsificateurs va toujours en augmentant et en se raffinant. » Il y a quelques mois je vis un denier de *Busca* et un d'*Atri*, tous deux faux. Dernièrement parurent à Milan trois exemplaires d'une monnaie qui serait en effet inédite et de la plus haute importance pour la série numismatique du moyen-âge.

» Il ne s'agit de rien moins que d'un denier de *Pepin*, fils de Charlemagne, frappé à Milan.

» En voici la description :

» Droit : + PIPINVS RX Croix dans le champ.

» Revers : MEDIOL dans le champ.

» J'en ai vu trois exemplaires parfaitement identiques, mais

» qui , quant au type, aux caractères et à la patine, sont évidem-
» ment *faux*. Il faut cependant avouer qu'ils sont exécutés avec
» une grande habileté et qu'ils induiraient facilement en erreur
» un collectionneur novice.

» Il me serait facile de divulguer les noms et prénoms des
» auteurs de ces pièces, mais après avoir découvert le *péché*, je
» couvrirai du manteau de la charité chrétienne les noms des
» *pêcheurs*. Si toutefois je rencontrais d'autres pièces fausses , je
» ne pourrais résister à la tentation de dévoiler les noms des
» auteurs des deniers de Busca, d'Atri et de Pepin qui ne méritent
» aucun ménagement. Notons cependant que l'apparition de ces
» monnaies fausses à Milan coïncide avec l'arrivée de certains
» individus connus pour l'exercice du noble métier de fabriquer et
» de répandre des monnaies fausses.

» Que les amateurs soient donc sur leur garde, si on leur offre
» des monnaies de ce genre. « *Otho.* »

Un de nos grands orateurs disait l'autre jour : *Si nous tombons dans ce panneau, nous sommes flambés. Que chacun veille au grain !*

Ne croyons pas que la neutralité de notre chère patrie nous mette à l'abri des faussaires. Il y en a partout et il y en a eu de tout temps, même dans l'antiquité la plus reculée. Il serait facile d'en donner des exemples chez nous. On connaît d'ailleurs les imitateurs et leurs repaires que je m'abstiendrai de nommer. Tout récemment on m'offrit , à la tombée de la nuit, une médaille qui m'inspira des doutes au premier coup d'œil, malgré l'obscurité ambiante. Je me hâtai de la rendre, comme si elle m'eût brûlé les doigts. Mon marchand étranger, un peu piqué , s'écria : Elle est bien suisse, je l'ai achetée dans la Suisse orientale.

Les journaux racontent qu'à Lausanne le tribunal vient de condamner les nommés Sermier et Bournay à $3 \frac{1}{2}$ ans de réclusion, à 10 ans de privation de leurs droits civiques et solidairement aux frais. Ils avaient entrepris , avec un jeune graveur de la Chaux-de-Fonds, la frappe de pièces de 10 francs françaises.

Les pièces fausses et les coins ayant servi à la frappe seront détruits ; les deux presses à balancier seront confisquées. En outre Sermier et Bournay devront indemniser les quatre personnes aux-quelles ils avaient donné des pièces fausses en paiement.

Le graveur a passé entre les gouttes, il a été libéré par sept voix contre cinq. Espérons qu'il profitera de la leçon.

Il y a quelques semaines j'ai vu à Lausanne une falsification assez bien faite du rarissime plappart de la ville de St-Gall portant en chiffres *arabes* le millésime de 1424 et provenant, me disait-on, directement d'un bijoutier de St-Gall.

L'année passée je reçus de Zurich une monnaie de Bâle *admirablement* bien gravée. Le batz de 1724. La seule différence que je pus découvrir entre un original et cette imitation était la forme moderne des caractères de cette dernière.

Je pourrais sans difficulté multiplier ces exemples, en ayant fait une collection particulière.

Lausanne, le 9 novembre 1884.

LUDOLPH ROCHAT.

Chronique.

On lit dans le *Journal de Genève* du 23 novembre 1884 :

Mme Tronchin de la Rive vient d'offrir à la ville de Genève deux plâtres dorés qui ont un véritable intérêt; ils figurent, sans doute, le projet d'une médaille donnée, dit-on, par le duc de Parme, en 1764, à Théod. Tronchin, le célèbre médecin genevois.

On sait que Théod. Tronchin fut appelé cette année-là à Parme pour y vacciner la famille ducale et qu'il pratiqua cette opération sur un grand nombre d'autres personnes.

D'après G. E. de Haller (*Schweiz. Münz-und Medaillenkabinett*), n° 283, le duc de Parme aurait offert, entre autres choses, comme récompense, au grand médecin, une médaille d'argent d'un diamètre de 0^m,145 et du poids d'environ 400 grammes. Cette médaille, que Haller décrivait d'après une gravure sur cuivre, est aujourd'hui introuvable. Un savant allemand, M. C. Ruland, directeur du musée de Weimar, a employé plusieurs années à la chercher; il a fouillé tous les principaux musées d'Europe, y compris celui de Parme, à peu près complet pour l'histoire numismatique du duché, ainsi que la collection du prince de Montenuovo, créée